

Etudiant en programme d'échange

Préparer son arrivée en résidence

- ▶ Vous avez eu une proposition de logement au Crous d'Orléans-Tours.
- ▶ Après réservation de ce logement, la résidence vous envoie le dossier d'admission en résidence.
- ▶ Que faire ensuite ?

AVANT VOTRE ARRIVÉE

1) Créer votre compte étudiant sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr (si ce n'est pas encore fait)

Il est impératif de créer ce compte qui vous permettra d'accéder à tous les services utiles dans votre vie d'étudiant.

2) Garantie locative

- **VISALE : La garantie locative**

Recommandé pour tous les étudiants majeurs et n'ayant pas atteint l'âge de 31 ans à la date d'entrée dans le logement.

Ce dispositif est gratuit et sans conditions de ressources.

Le Visa peut être obtenu sous 48h sur www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « Visale votre garant ». Si vous optez pour ce moyen de garantie, **le visa est à présenter le jour de votre arrivée** (faites la démarche dès que possible).

- **Garant physique résidant en France.**

Si vous ne choisissez pas la garantie locative « Visale », vous devez remplir le dossier d'acte de caution solidaire avec un garant résidant en France.

3) Retourner les documents à la résidence selon les modalités dans l'e-mail.

- Signer la décision d'admission
- Dater et signer le règlement intérieur
- Remplir la fiche administrative de la manière suivante :
 - Numéro INE : mettre le numéro INE qui vous a été attribué à la création du compte MSE
 - Votre numéro Visale : mettre le numéro qui se trouve sur votre passeport Visale
- Joindre les documents suivants :
 - une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso (passeport) + visa ou titre de séjour valide pour les étudiants non-européens
 - deux photos d'identité
 - si vous souhaitez demander une aide au logement (CAF) : une copie de votre acte de naissance **traduite en français par un traducteur assermenté**
 - un RIB à votre nom (si vous en avez un)

4) Prenez rendez-vous auprès de la résidence pour votre arrivée et la remise des clefs

Vous devez prendre rendez-vous avec la résidence en vous connectant à votre compte MSE, rubrique « prendre rdv avec le Crous », afin d'obtenir les clés de votre logement contre le paiement de la caution (1 mois de redevance) et de la redevance (moins les 100 euros déjà réglés à la réservation).

A VOTRE ARRIVEE

Dans les jours qui suivent votre arrivée, vous effectuerez les démarches suivantes :

- Ouverture d'un compte bancaire en France si vous n'en avez pas
- Souscription à une **assurance habitation pour risques locatifs et responsabilité civile**, mentionnant vos nom et prénom, adresse et numéro de logement, comme indiqué sur l'attestation d'hébergement remise le jour de votre arrivée.
- Remise au secrétariat de la résidence de votre certificat de scolarité fourni par l'université.
- Demande d'aide au logement sur le site www.caf.fr.
- Si vous êtes logé dans un studio, vous devrez parfois (à voir avec la résidence) souscrire à un contrat pour l'électricité (la résidence vous indiquera les démarches à effectuer).

DURANT VOTRE SEJOUR

Au sein de la résidence :

- N'hésitez pas à communiquer au secrétariat de la résidence toute difficulté rencontrée.
- Rapprochez-vous des volontaires en service civique (VSC) qui sont présents tout au long de l'année pour animer les résidences. Ils pourront également pour vous aider dans vos démarches ou vous conseiller en cas de besoin.
- Informez le secrétariat de la résidence de la date de votre départ (préavis d'un mois).

Avec votre compte MSE, vous pourrez :

- Payer votre loyer en ligne dans la brique « Cité'U ».
- Recharger votre carte universitaire dans la rubrique « IZLY » pour payer vos repas dans les restaurants universitaires et les cafétérias du Crous.
- Si vous le souhaitez, trouver un job étudiant dans la rubrique « JOBAVIZ ».

Bon séjour !